

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Sélection de droit commun (tests d'admissibilité à l'oral de sélection)

CONDITIONS D'ACCÈS EN FORMATION ET CONSTITUTION DU DOSSIER CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (+ 25 ans) – RENTRÉE JANVIER 2019

Conditions générales :

- 1- Avoir 17 ans au moment de l'entrée en formation
- 2- Signature d'un contrat de professionnalisation pour les + de 25 ans, avec un employeur du secteur privé (Association, crèche d'entreprise, parentale...)
- 3- Durée de la formation : 18 mois
- 4- **ATTENTION** : L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture nécessite d'être à jour dans les vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et aussi d'avoir les vaccins suivants : vaccin contre l'hépatite B et BCG pour l'entrée en formation.

Toute contre-indication à ces vaccins interdit l'accès aux stages et ensuite à l'exercice professionnel.

Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection :

- Photocopie d'un document d'identité (CNI, Titre de Séjour, Passeport),
- Curriculum vitae à jour,
- 2 enveloppes format **DL** (11 x 22 cm) affranchies **tarif lettre prioritaire pour 20g avec votre nom et adresse**,
- 1 enveloppe format **C5** (23.9 x 16 cm) affranchie **tarif lettre prioritaire pour 60g avec votre nom et adresse**,
- Photocopie du diplôme demandé **(1)** pour la dispense de l'épreuve de culture générale,
- Fiche d'inscription ci-jointe avec photo collée,
- **2 chèques de 55 € à l'ordre du CERPE (bien noter votre nom et prénom derrière le chèque)** ou en espèces (merci de faire l'appoint), en règlement des frais de dossier, frais de tests et d'écrit ainsi que les frais d'oral

(1) Voir en page 2

Les dossiers sont à déposer ou à retourner par courrier simple ou courrier suivi

(Pas de recommandé A.R.) avant le :

20 JUILLET 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Au CERPE : 98, avenue de la république - 93300 Aubervilliers

(Les dossiers incomplets ne pourront pas être enregistrés)

Date des épreuves écrites : en septembre – octobre 2018 (une convocation vous sera envoyée)

Date de l'épreuve orale : en octobre novembre 2018 (une convocation vous sera envoyée)

Coût de la sélection :

2 chèques distincts de 55 € à joindre à votre dossier d'inscription à l'ordre du CERPE

- Frais de dossier : **55 euros**
Test et/ ou d'écrit de culture générale

- Frais de l'oral : **55 euros**

Si vous n'êtes pas admissible à l'oral de sélection : 1 chèque de 55 € vous sera renvoyé avec vos résultats

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

RENSEIGNEMENTS sur la SÉLECTION de droit commun Hors titulaires du baccalauréat ASSP ou SAPAT

La sélection :

Les épreuves de sélection comprennent deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

- **Les épreuves écrites d'admissibilité**

Pour toutes les candidates : pas de dispense pour le test psychotechnique.

- **Un test** ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : attention, raisonnement logique et organisation d'une durée de 1 h 30.
- **Une épreuve de culture générale** en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties (commentaire de texte et série de 10 questions à réponses courtes portant sur la biologie et les mathématiques) d'une durée de deux heures.

(1) Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale, les candidats titulaires :

- D'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV.
- D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V.
- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

L'épreuve orale d'admission

Consiste en un entretien de 20 minutes avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- Présentation et réponse à des questions autour d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info - Site internet : <http://www.cerpe.info>

DOSSIER de SÉLECTION de droit commun- RENTRÉE JANVIER 2019- AUX 3

Réservé au CERPE

Financement :

Dossier n° :

Contrat de Professionnalisation

Dossier déposé au centre le :

Nombre de présentation dans notre centre y compris celle-ci : []

NOM d'usage :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Age : Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postale :

Téléphone : Portable :

Adresse email :

Photo
Obligatoire

Nom de l'Employeur :

Adresse :

Code postal et ville :

Tél :

Responsable : tel : mail :

Dernier diplôme obtenu :

Intitulé : Année d'obtention :

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique (au CERPE) 595 h

- L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation

Formation pratique (en entreprise) 840 h

1 435 h

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 53 56 10 85 - Télécopie : 01 43 52 16 57

Email : auxi.bureau@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

DEVIS DE FORMATION 2019

18 mois : de janvier 2019 à juillet 2020

Intitulé de la formation : Auxiliaire de Puériculture
(DEAP)

Lieu de la formation : 98 Avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS

Durée de la formation 1435 heures dont :

595 heures théoriques en centre

* formation théorique (595 h)

- L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation - Communication
- Hygiène des locaux
- Transmission des informations
- Organisation

840 heures en stage pratique en entreprise dont :

- 420 heures de stage pratique en entreprise hors employeur
- 420 heures de stage pratique en entreprise chez employeur

Horaire de la formation : 8 h 30 – 17 h 30

Coût pédagogique total : 6203,00 € (non soumis à Tva)

Coût de sélection 110 € (55 € écrit – 55 € oral)